

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (TRACFIN)

Les professionnels de l'immobilier sont assujettis au dispositif de lutte contre le blanchiment : voici comment l'appliquer.

Durée : 7 heures

Modalité : 100 % en ligne, accessible 24h/24

Délai d'accès : Accès immédiat à la plateforme dès validation de l'inscription.

Public : Titulaires de la carte professionnelle T, G ou S, leurs représentants légaux et statutaires, ainsi que les

Tarifs : 139 € TTC (tarif direct) - 140 € TTC (tarif prise en charge)
collaborateurs et agents commerciaux titulaires d'une attestation d'habilitation.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les professionnels de l'immobilier et les opérations relevant du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- Mettre en œuvre les obligations de vigilance à l'égard de la clientèle et d'identification du bénéficiaire effectif
- Élaborer la classification des risques et les procédures internes de l'établissement
- Détecter une opération atypique et déclencher la déclaration de soupçon
- Conserver et archiver les pièces justificatives dans les délais requis
- Se préparer au contrôle de la DGCCRF et identifier les sanctions prononcées par la Commission nationale des sanctions
- Identifier les prérogatives de TRACFIN et les suites données aux déclarations

Public visé

Titulaires de la carte professionnelle T, G ou S, leurs représentants légaux et statutaires, ainsi que les collaborateurs et agents commerciaux titulaires d'une attestation d'habilitation.

Prérequis

Aucun.

Durée

7 heures

Modalité pédagogique

Formation à distance (e-learning), accessible 24 h/24 sur ordinateur, tablette et smartphone.

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques rédigés, illustrations pratiques, quiz d'évaluation.

Modalités d'évaluation

Évaluation des acquis par QCM en fin de parcours. Seuil de réussite fixé à 70 %. Le QCM n'est pas éliminatoire et peut être repassé sans limitation. Une évaluation de satisfaction est proposée à l'issue de la formation.

Délais d'accès

Accès immédiat à la plateforme dès validation de l'inscription.

Attestation

Attestation de formation délivrée à l'issue du parcours, mentionnant l'intitulé, le nombre d'heures et les matières suivies, conforme à l'obligation de formation continue des professionnels de l'immobilier.

Conformité réglementaire

Formation conforme à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 dite loi Hoguet et à son décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972, à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR, au décret n° 2016-173 du 18 février 2016

relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier (14 heures par an ou 42 heures sur trois années consécutives) et à l'arrêté du 18 février 2016 fixant la liste des matières entrant dans le champ de l'obligation.

Accessibilité et référent handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Les modalités de suivi peuvent être adaptées après étude de la demande. Référent handicap : Khaled Tahraoui, contact@parcours-immo.fr, 07 62 37 91 92.

Programme de formation

- Partie I : Les professionnels et les opérations du secteur de l'immobilier relevant du dispositif LCB-FT
- Partie II : Les obligations des professionnels de l'immobilier assujettis
- Partie III : Le contrôle par la DGCCRF et les sanctions de la Commission nationale des sanctions
- Partie IV : Les prérogatives de TRACFIN
- Conclusion